

Séance du 26 septembre 2019

Motion pour la défense de la paierie départementale

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la réforme annoncée en juin 2019 par le Gouvernement, baptisée, « Bâtir un nouveau réseau de proximité », impactant sensiblement les services de la Direction départementale des finances publiques dans l'Aude, les nombreuses paieries suivantes sont menacées de fermeture : Lézignan-Corbières, Bram, Durban-Corbières, Leucate, Castelnaudary, Quillan, Peyriac-Minervois, Cuxac-Carbadès et la Paierie départementale.

Des actions de mobilisation ont débuté dans l'Aude, face à la fermeture programmée des neuf centres des Finances publiques, dont celui de la paierie départementale duquel relève le SYADEN, entités qui seraient remplacées par des maisons France services (MFS), de l'accueil itinérant ou de points de contact.

Cette réforme fait légitimement craindre une désertification de plus en plus importante des services publics dans le département. Elle tend à porter atteinte au service de proximité et à l'égalité de traitement des citoyens, professionnels et collectivités dans la mesure où ces maisons (MFS) ne seraient pas dotées de services de pleine compétence, mais seraient cantonnées à assurer une mise en relation avec les services des Finances publiques.

L'exercice par les paieries des fonctions régaliennes de comptabilité de gestion auprès des collectivités locales et établissements publics territoriaux n'est ainsi pas épargné par la réorganisation. Concernant la gestion des collectivités locales, il est en effet prévu des « conseillers financiers » itinérants à la place du comptable public, complétés par des « Services de Gestion Comptable » aux missions allégées, dans l'attente de la mise en place d'« agences comptables ».

Eu égard aux enjeux et investissements majeurs portés par notre syndicat, il convient de défendre l'organisation actuelle, avec une paierie départementale de plein exercice, facilitant l'accompagnement régulier de nos services dans le cadre de l'exécution des missions structurantes de service public portées par le SYADEN, à côté de celles tout aussi importantes du Département, du SDIS ou encore du SMMAR. L'implication du payeur départemental et de ses services au quotidien a prouvé toute son efficacité pour faciliter le développement de nos activités en lien avec la transition énergétique et l'aménagement numérique.

En conséquence, je vous propose d'adopter une motion tendant à préserver le maintien de l'organisation actuelle et en particulier de la paierie départementale pour accompagner efficacement la structuration et le développement des missions conduites par le SYADEN.

Le Président du SYADEN